

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Actions concrètes pour l'efficacité énergétique et les renouvelables

Le Conseil d'Etat précise ses deux actions majeures en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables menées dans le cadre de son programme d'investissements et de soutien à l'environnement économique. Il alloue 30 millions de francs pour des subventions destinées à l'assainissement énergétique des bâtiments. 15 millions de francs sont prévus pour la réalisation de plus de 600 installations photovoltaïques.

Au vu du contexte énergétique actuel, le Conseil d'Etat entend faire de l'efficacité énergétique l'une de ses priorités. Il accorde 30 millions de francs pour des subventions destinées à encourager les travaux d'isolation et le remplacement des chauffages électriques directs. Ces subsides s'ajoutent au programme cantonal courant de subventions en matière d'assainissement, financé par le fonds cantonal pour l'énergie. Sont donc aussi encouragées : les rénovations au standard Minergie, les constructions/rénovations au standard Minergie P, l'installation de chauffages à bois et la pose de capteurs solaires thermiques.

Le Gouvernement veut également renforcer immédiatement la production de courant issu des énergies renouvelables. Il accorde donc 15 millions de francs pour la création d'un pont de rachat à prix coûtant (RPC) vaudois. Il s'agit de rétribuer plus de 600 projets vaudois en matière de photovoltaïque en attente auprès de Swissgrid au 31.12.2011. La rémunération de la production comprend les installations de la liste d'attente qui sont déjà en service si elles sont en conformité avec les critères de la RPC fédérale et si elles sont annoncées auprès de Swissgrid. La durée initiale de rétribution de ce pont RPC vaudois est de deux ans. Cette mesure constitue une incitation et non un droit et s'arrêtera au plus tard à la reprise par Swissgrid.

Afin de permettre un traitement efficient des demandes des particuliers pour ces deux mesures, les organes de traitement centralisés au niveau national ont été mandatés pour gérer spécifiquement les requêtes vaudoises. Le Conseil d'Etat a donc également

adopté les modifications nécessaires du règlement du Fonds cantonal pour l'énergie à cet effet.

En plus de ces deux objets, l'enveloppe financière du programme « 100 millions pour l'efficacité énergétique et les renouvelables » a aussi été affectée à la rétribution des projets vaudois en matière d'électricité produite à partir de biogaz, un audit pour les grands consommateurs, au soutien au bois énergie et à différents projets hydrauliques, à l'encouragement à la recherche et au développement dans le domaine de l'énergie ainsi qu'à la formation et l'information. Ces autres projets sont actuellement en phase de préparation et leurs délais de mise en oeuvre seront communiqués après l'été.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2012

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Cornelis Neet, directeur général de de l'environnement, 021 316 43 77

[Dossier_presse_100 millions_energie-05072012](#)